

Séance du 6 mars 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Réserves mutualisées pour les musées – Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Lors de sa séance du 20 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé le lancement d'un concours de concepteurs concernant le projet de construction d'un bâtiment neuf à usage de réserves mutualisées pour les trois musées de la ville de Bayonne, le musée Bonnat-Helleu (musée des Beaux-arts), le muséum d'histoire naturelle et le musée Basque et de l'histoire de Bayonne (musée d'histoire et d'ethnographie).

A l'issue de l'appel à candidatures, cinq équipes ont été admises à concourir sur des propositions de niveau « esquisses + ».

Le cahier des charges remis aux cinq équipes sélectionnées correspond à un besoin :

- d'une surface de plancher de 1 850 m²,
- et d'aménagement des espaces extérieurs attenants (2 000 m²).

La date limite de remise des prestations par ces cinq équipes a été fixée au 26 novembre 2013.

Le jury, réuni le 19 décembre 2013, a rendu un avis sur les projets et les a classés de la façon suivante :

- 1^{er} : Equipe W-Architectures
- 2^e : Equipe AJL J. Leccia
- 3^e ex-æquo : Equipe Vezzoni
- 3^e ex-æquo : Equipe Serrero
- 5^e : Equipe D3 Architectes

A la suite de cet avis, l'équipe W-Architectures, auteure du projet classé en première position par le jury, a été désignée lauréate.

Des négociations ont été engagées avec cette équipe. Elles ont porté sur les aspects suivants :

- en termes architecturaux : la faisabilité technique du béton scintillant,
- en termes techniques : l'absence de déshumidification et l'impact du désenfumage,
- en termes de fonctionnalité : le monte-charge,
- en termes financiers : le niveau de l'enveloppe financière vérifiée par l'économiste de l'équipe de programmation à 5 174 000 € HT ainsi que les honoraires de l'équipe.

Sur ces différents points elles ont abouti aux conclusions suivantes :

- sur la faisabilité technique du béton scintillant, le produit qui sera mis en œuvre aura un avis technique (ces avis sont formulés par un groupe d'experts représentatifs des professions, appelé Groupe Spécialisé (GS) sur l'aptitude à l'usage des ouvrages réalisés avec procédés innovants) ;
- sur l'absence de déshumidification et l'impact du désenfumage, l'équipe a bien pris en compte les demandes du programme ;
- sur le monte-charge, aménagement d'un palan dans la trémie de l'escalier pour les très grands formats ;
- en termes financiers :
 - le niveau de l'enveloppe financière, compte tenu des pistes d'économies retenues et de l'ajout d'une centrale de traitement d'air est arrêtée à la somme de 4 340 000 € HT ;
 - en ce qui concerne les honoraires de l'équipe lauréate : le taux appliqué à la mission de base (hors missions OPC, HQE et assistance au choix des mobiliers) est ramené de 14,5 % à 14 %, soit un taux global toutes missions confondues de 16,3041474 %.

Ainsi le projet retenu présente les caractéristiques principales suivantes :

- bâtiment d'une hauteur de 6 m, semi-enterré, revêtu d'une façade en béton scintillant reflétant l'atmosphère du moment, et d'une toiture terrasse végétalisée ;
 - surfaces utiles totales de 1 542 m² et surfaces hors œuvre de 2 811 m² ;
 - grands volumes des espaces de conservation et circulations larges et directes ;
 - confort de travail garanti par la présence d'éclairages naturels importants ;
 - locaux techniques indépendants ;
 - inertie du bâtiment avec pour conséquence hautes performances thermiques : double mur isolant, toiture végétalisée, 1 niveau enterré ;
 - extension éventuelle située à l'est d'une surface de 580 m².
-
- Enveloppe financière affectée aux travaux : 4 340 000 € HT ;
 - Forfait provisoire de rémunération : 707 600 € HT.

- Livraison prévue au début de l'année 2017.

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer le marché à l'équipe W-Architectures, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

Adopté à l'unanimité.

M. Lacassagne ne prend pas part au vote

Ont signé au registre les membres présents.